

Règlement des stages sportifs

Stages sportifs de l'asbl La Maison des Sports de Nivelles (MDS) :

Ceux-ci se déroulent pendant les congés scolaires : (Carnaval, Pâques, été et Toussaint).

Les stages sportifs accueillent les enfants de 3 ans (à la seule condition qu'ils soient propres) à 12 ans.

Organisation générale :

L'encadrement :

Les moniteurs responsables sont recrutés parmi les étudiants en éducation physique ou/et dans l'enseignement supérieur.

Chaque groupe d'enfants est encadré, durant tout le stage, par un moniteur responsable qui assure les animations sportives prévues.

Cependant, certaines activités spécifiques (équitation, danse, football, ...) sont dispensées par des animateurs spécialisés en un domaine particulier. Ce sont en général, les professeurs de nos clubs partenaires du projet. Le moniteur attitré du groupe devient alors collaborateur et assure le bon déroulement de l'activité.

Une garderie gratuite et surveillée est assurée de 8h à 8h45 et de 16h15 à 17h45 pour chaque stage.

Horaire type d'une journée sportive :

7h45 à 9h00 : Accueil de la garderie

9h00 à 10h00 : Réveil sportif et départ vers les activités extérieures

10h00 à 10h30 : Collation

10h30 à 12h00 : 1ère activité sportive

12h00 à 12h30 : Repas

12h30 à 13h00 : Récréation

13h00 à 14h15 : 2ème activité sportive et retour et départ vers les activités extérieures

14h15 à 14h45 : Collation

14h45 à 15h45 : 3ème activité sportive

15h45 à 16h00 : Rassemblement, retour des activités extérieures- Retour au calme

16h00 à 16h15 : Accueil des parents

16h15 à 17h45 : Garderie

Merci de respecter le personnel encadrant en récupérant vos enfants au plus tard à 17h45. Il vous est également demandé de conduire vos enfants pour 8h55 au plus tard, afin de pouvoir commencer réellement les activités à 9h00 (si possible avant 8h45 le premier jour, afin de vérifier sereinement les informations concernant votre enfant!). En cas de retard, l'enfant rejoindra son groupe avec le responsable de l'asbl La Maison des Sports de Nivelles.

A la fin des activités, les enfants seront rassemblés, aux horaires donnés, par groupe dans la salle, accompagnés de leur moniteur. Dès 16h, les parents sont conviés à se présenter auprès du moniteur. L'enfant est pris en charge par un représentant légal.

Au cas où l'enfant est confié à une tierce personne autre que le représentant légal, il est bien entendu demandé à celui-ci de le signaler par écrit aux moniteurs avant la reprise de l'enfant par cette tierce personne. L'enfant est également libre de repartir seul après notification écrite du représentant légal auprès du moniteur concerné sans pour autant engager la responsabilité de l'asbl.

Tenue :

Lors des activités, les enfants se munissent des équipements prévus dans le descriptifs de stage.

Sans cet équipement en bon état, l'enfant peut être écarté de l'activité sur choix du moniteur.

Pour tous les stages, les enfants se munissent d'une tenue de sport adaptée (chaussures de sports, survêtement, t-shirt,...).

Il est utile de prévoir des vêtements usagés et de rechange pour certaines activités spécifiques et/ou extérieures en fonction des conditions climatiques.

En cas d'intempéries, les activités se déroulant en extérieur sont maintenues.

Repas :

Les enfants emportent leur pique-nique pour midi, ainsi qu'une ou des collations éventuelles, et des boissons en suffisance.

Soins particuliers :

Si votre enfant doit suivre un traitement ou prendre des médicaments lors du stage, le moniteur responsable veillera à les administrer pour autant qu'il dispose d'une prescription établie par un médecin, précisant le nom de l'enfant, celui du médicament, la dose et le(s) moment(s) de l'administration.

Aucun médicament ne sera délivré spontanément sur les lieux de stages.

Il est instamment conseillé d'être en ordre de vaccination (tétanos,...).

Pendant les périodes d'été, il est nécessaire que les stagiaires se munissent de crème solaire, d'un couvre chef et au besoin d'une lotion répulsive contre les tiques.

N'oubliez pas de signaler tous problèmes de santé lors de l'inscription de votre enfant.

Réservations et modalités financières :

Réservation

Tous nos stages sont limités pour le bon fonctionnement de toutes les activités. Dès lors, ne vous y prenez pas à la dernière minute pour effectuer la réservation sous peine de ne plus pouvoir accéder à votre demande. L'inscription au stage est définitive lorsque le paiement a été effectué.

L'inscription se fait via notre site internet : www.nivelles-maisondessports.be

Le stage ne sera ouvert qu'avec la participation d'un minimum de stagiaires. Dans le cas contraire, une autre proposition de stage vous sera alors proposée.

Modalités de paiement et de remboursement

Le paiement se fait au plus tard 10 jours avant le premier jour de stage par virement bancaire au n° de compte BE59 2710 7499 0126 au nom de l'asbl « La Maison des Sports de Nivelles » en mentionnant le nom, le prénom et la date du stage.

Tout stage commencé n'est pas remboursé sauf en cas de certificat médical fourni, dans un délai de 10 jours ouvrables à l'asbl La Maison des Sports de Nivelles, Avenue Jules Mathieu 2 à 1400 Nivelles. Le remboursement sera calculé au prorata des jours restants.

Si l'enfant est absent un ou plusieurs jours du stage pour des raisons autres que médicales, aucun remboursement ne sera effectué, le stage devant être payé dans son intégralité.

Si la maladie ou l'accident survient au cours du stage, pour autant que l'accident ne soit pas la conséquence d'une imprudence, d'une désobéissance ou de non-respect des consignes données, le remboursement sera calculé au prorata des jours restants.

Avant le stage, si votre enfant est malade et qu'il ne peut se présenter aux stages, veuillez nous en avvertir afin que nous puissions libérer une place pour un autre participant au 067/84.15.05.

Les attestations :

Les attestations pour la mutualité seront complétées et remises le dernier jour de stage, pour autant que l'enfant ait participé au stage et que celui-ci ait été payé.

Accidents - vols - perte d'objets :

Tous les stagiaires sont couverts par une assurance accident corporel. Il n'y a pas de prise en charge en cas de vêtements, d'objets déchirés, volés, perdus, ni des lunettes.

Les stagiaires sont seuls responsables de leurs effets personnels.

Chaque année, nous devons déplorer la perte de nombreux objets et vêtements. Nous accordons une

importance particulière à ce problème ; aussi permettez-nous d'insister pour que les effets personnels portent une marque distinctive et que les enfants ne soient pas munis d'objets ou de vêtements de valeur.

L'asbl la Maison des Sports de Nivelles décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

Règles de vie :

Il est demandé à chacun une attitude correcte tant à l'égard des autres stagiaires qu'envers des adultes encadrant.

La ponctualité est requise aux activités.

La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les lieux fréquentés (salles de sport, toilettes, espaces extérieurs, cafétéria).

Les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre se font en compagnie d'un moniteur ou avec son consentement (pour se rendre aux toilettes, quitter le groupe ou la table,..).

Tous comportements jugés inadéquats par le moniteur sont passibles de renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni remboursement.

En cas de problème :

N'hésitez pas à contacter le moniteur de votre enfant et, au besoin, le directeur de la Maison des Sports de Nivelles ou son coordinateur qui mettra tout en œuvre pour vous aider à résoudre un éventuel problème

Asbl « La Maison des Sports de Nivelles »

Avenue Jules Mathieu 2

1400 Nivelles

067/84.15.05.

Mail : animation@nivelles-maisondessports.be

Web : <http://www.nivelles-maisondessports.be>